

### L'environnement extérieur du bâtiment

- Trafic routier intense
- Site industriel, chantier de construction à proximité, pollens, etc.
- Pollution du sol (ex : radon)

### L'état général du bâtiment et les équipements

- Aération
- Système, entretien et maintenance de Chauffage, Ventilation et Climatisation (CVC)
- Paramètres de confort : température, humidité, vitesse d'air
- Imprimantes et photocopieurs

### Les occupants et leurs pratiques

- Tabac
- Désodorisants, parfums d'intérieur
- Produits de soin corporel
- Plantes vertes et animaux

### Les activités dans le bâtiment

- Tâches d'entretien et produits de nettoyage
- Travaux et rénovations
- Autres activités spécifiques émettant des polluants

### L'ameublement

- Matériaux anciens, amiantés ou dégradés
- Ex : émissions de formaldéhyde dans les meubles en bois aggloméré*

### Les matériaux de construction et de décoration

- Ex : émissions de COV dans les colles, peintures, revêtements de sol*

\*Recensement non exhaustif

## Nos centres médicaux

Nos différentes implantations vous garantissent une réelle relation de proximité

**HAUTS-DE-SEINE**  
**Antony**  
 2, rue de la Renaissance - 92160

**Boulogne**  
 88 ter, avenue du Général Leclerc - 92100

**Châtillon**  
 44 - 48, rue Louveau - 92320

**Issy-les-Moulineaux - Siège social**  
 52, boulevard Rodin - 92130

**Le Plessis-Robinson**  
 Novéos, 8 C avenue Descartes - 92350

**PARIS**  
**Daumesnil**  
 50, avenue Daumesnil - 75012

**Netter**  
 72, avenue du Dr Arnold Netter - 75012

**VAL-DE-MARNE**  
**Saint-Maur-des-Fossés**  
 7-9, avenue du Mesnil - 94210

Vous souhaitez nous poser des questions, nous rencontrer ?

Appelez-nous : 01 46 45 90 72  
 Contactez-nous : [contact@sestidf.fr](mailto:contact@sestidf.fr)

**Vous souhaitez nous poser des questions, nous rencontrer ?**

Appelez-nous : 01 46 45 90 72  
 Contactez-nous : [contact@sestidf.fr](mailto:contact@sestidf.fr)

**[www.sestidf.fr](http://www.sestidf.fr)**

Découvrez les modules de e-learning sur notre site internet, rubrique «Formation».



**SEST**

Service aux Entreprises  
pour la Santé au Travail



**SEST**

Service aux Entreprises  
pour la Santé au Travail

## La qualité de l'air intérieur

Locaux à pollution non spécifique

### Organisation du site

- Le bâtiment n'est pas situé à proximité d'un trafic routier intense
- Le bâtiment n'est pas situé à proximité d'une industrie (chimique, parachimique, bois, papier, etc.)

### Matériaux et mobilier

- Dans le cadre de travaux, vous privilégiez l'emploi de produits de construction et de décoration étiquetés A+
- Lors du renouvellement de mobilier, vous privilégiez des meubles peu émissifs (écolabels)
- A réception de mobilier neuf et après déballage, vous stockez le mobilier dans une pièce ventilée, chauffée et non occupée pendant au moins 4 semaines avant de l'introduire dans une pièce occupée

### Equipements

- Vous installez les imprimantes dans les locaux spécifiques et ventilés, éloignés des lieux d'activité
- Vous n'utilisez pas d'appareil de chauffage à combustion

### Activités (ex : entretien des locaux, travaux et rénovation)

- Vous limitez le recours à des épurateurs d'air, bombes aérosols, désodorisants
- Vous rangez l'ensemble des produits de nettoyage dans les locaux prévus à cet effet
- Vous prévoyez autant que possible les travaux de rénovation pendant les vacances
- Après les travaux, vous procédez à un nettoyage humide en profondeur, notamment des sols, murs et du mobilier avant réintégration des occupants

### Aération et ventilation

- Si l'évaluation de la conformité d'aération de vos locaux par ventilation naturelle est insuffisante selon les textes, vous disposez d'une installation de ventilation mécanique (R4222-6 du code du travail)
- Vous contrôlez régulièrement les moyens de ventilation mécanique

### Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la qualité de l'air dans certains établissements recevant du public est surveillée de manière réglementaire.

Pour en savoir plus : Décret n°2015-1926 du 30 décembre 2015 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure de polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public.

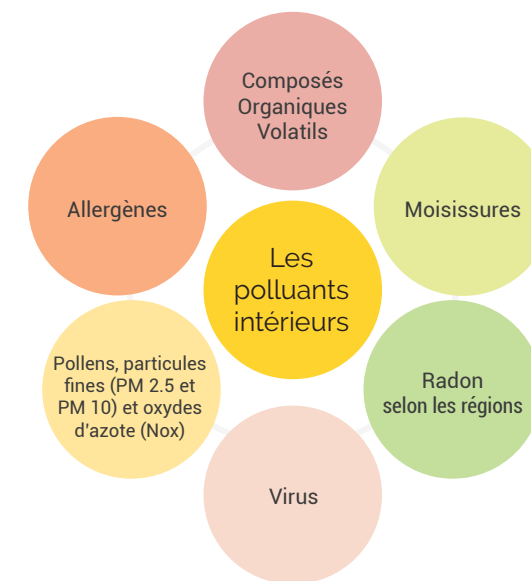
80%

de notre temps est en moyenne passé dans des environnements clos tels que nos lieux de travail, habitation et transports. Le temps passé dans ces environnements, associé aux nombreuses sources de pollution, induit des expositions multiples. Celles-ci peuvent être à faibles doses mais potentiellement dangereuses sur le long terme pour notre santé, engendrant des coûts sanitaires et socio-économiques.

### Les effets sur la santé

Il est important de souligner qu'une **bonne qualité de l'air intérieur a des effets positifs sur la qualité de la concentration, le taux d'absentéisme et le bien-être au travail.**

A contrario, une mauvaise qualité de l'air peut favoriser l'émergence de symptômes sensoriels, toxiques, irritatifs, infectieux, allergiques, cardiovasculaires et même cancérigènes (ex : amiante, benzène, formaldéhyde, radon, trichloréthylène, etc.)



### Les COV

L'apparition de nouveaux matériaux de construction et de décoration (revêtements de sol, colle, peinture) a contribué à modifier la composition de l'air dans nos environnement intérieurs. Il y est souvent détecté des Composés Organiques Volatils (COV) issus des familles suivantes :

- **Les aldéhydes** : formaldéhyde et acétaldéhyde
- **Les hydrocarbures aromatiques** : les BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)
- **Les alcanes**
- **Les alcools**, etc.

## NOS CONSEILS

### Principes d'une démarche de qualité de l'air intérieur en 4 étapes

#### 1 MINIMISER LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

- Choix du mobilier bénéficiant d'écolabels
- Choix des produits de construction et de décoration\*



\*Arrêté du 19 avril 2011

#### 2 VENTILER SUFFISAMMENT

##### Code du travail Aération et assainissement Article R4222-1 et suivants

«Dans les locaux à pollution non spécifique, l'aération est assurée soit par ventilation mécanique, soit par ventilation naturelle permanente. Dans ce dernier cas, les locaux comportent des ouvrants donnant directement sur l'extérieur et leurs dispositifs de commande sont accessibles aux occupants»

Article R4222-4

#### 3 ÉLIMINER LES SOURCES D'HUMIDITÉ pour limiter le développement de micro-organismes

Une vigilance est à porter notamment sur :

- Les fuites
- Les réseaux d'eau
- Le chauffage
- La présence d'infiltrations

#### 4 PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR DE LA POLLUTION

A proximité d'un axe à fort trafic routier ou d'un site industriel, la **Ventilation Mécanique Centralisée (VMC) permet de filtrer l'air provenant de l'extérieur** et de réduire sa concentration en particules et en certains polluants gazeux tels que l'ozone et les oxydes d'azote.

